

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-234

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHEs à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

Absent(s) :

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LACASSAGNE,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – PNRQAD – Attribution de la subvention municipale relative au déficit foncier de l'opération de requalification de l'îlot 38 – Comité Ouvrier du Logement.

Dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Bayonne, le Comité Ouvrier du Logement (COL) a conduit l'opération de requalification urbaine de l'îlot 38 délimité notamment par les rues Bourgneuf et Frédéric Bastiat.

Cette opération, dont les travaux ont été achevés en octobre 2021, a permis la réhabilitation et production de 14 logements (10 locatifs et 4 logements en accession sociale) et de 2 commerces par :

- la réalisation d'un curetage et l'aménagement d'une cour en cœur d'îlot qui permet en outre l'amélioration des conditions d'habitabilité et de sécurité face au risque incendie des immeubles mitoyens. En effet, la création d'ouvertures et l'implantation de dispositifs augmentant le niveau de sécurité y sont autorisées et encouragées par la Ville;
- la création d'un bâtiment neuf constituant un front bâti sur la rue Frédéric Bastiat;
- et la réhabilitation de 2 immeubles côté rue Bourgneuf.

L'avenant n°3 à la convention du PNRQAD indique un plafond de déficit foncier de l'opération s'élevant à 1 152 561 €.

Conformément à la délibération du 11 avril 2019, et suite à la décision attributive de subvention (DAS) de l'ANRU signée le 15 novembre 2021, le COL sollicite la Ville afin de procéder, dans le cadre du financement du déficit foncier, au paiement de la subvention municipale d'un montant de 553 781 €. Cette subvention complète celle de l'ANRU dont le montant s'élève à 571 281 €.

L'instruction technique des éléments transmis pour mandater la subvention ayant été conclue favorablement, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de la subvention au titre du déficit foncier d'opération, d'un montant de 553 781 € au bénéfice du Comité Ouvrier du Logement.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général adjoint